

ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN

Impact sur l'habitat/population et les activités économiques

Habitats et population : Malgré ce que disent les promoteurs du CET, il y a beaucoup de population dans un rayon de 5km aux alentours du site. Nous pouvons citer :

Purizzone : 1.5km / Antisanti (Village) : 2.2km / Casaperta : 2.3km / Casevecchie (Village) : 3.9km / Giuncaggio (Village) : 4.3km / Pancheraccia (Village) : 4.3km / Frassicia : 4.3km
Campo Quercio : 4.8km. En focalisant leur étude d'impact sur le village de Giuncaggio, les promoteurs espèrent faire oublier les hameaux aux alentours... (ex : Purizzone n'est cité nul part dans l'étude d'impact...)

Pour toutes ces populations présentes dans ces villages et hameaux, on peut déjà chiffrer une dévaluation de leur bien immobilier variant de -30% à -50%...

Nous développerons les nuisances olfactives, sonores, impact sur l'environnement un peu plus loin.

Activités économiques : tous les projets de développement de la région seront abandonnés (agriculture, tourisme, loisirs, immobilier, etc.).

Impact sur l'agriculture

Perte de terres agricoles : le terrain du projet est un terrain agricole de 60Ha situé dans un Espace Stratégique Agricole. Ce terrain a un fort potentiel agricole (élevage, vigne, arbres fruitiers, etc.).

Perte des labels de qualité : pour les exploitations à proximité du CET, un risque de perte des labels de qualité si durement obtenus : AOC, IGP, Bio et Label Rouge.

Fermeture des ventes à la ferme : Les ventes à la ferme seront énormément impactées (fromage, raisin, pommes, vins, etc.). Qui voudrait acheter un produit à proximité d'une décharge et de ses odeurs nauséabondes ?

Image de l'agriculture : l'image de l'agriculture de la région sera forcément associée à la décharge de Giuncaggio. Pour exemple, les agrumiculteurs de Tallone refusent d'associer le nom de leur commune à leurs produits agricoles...

Impact sur le tourisme et les loisirs

Fermeture des hébergements touristiques : les hébergements touristiques (hôtel, camping, chambre d'hôtes, gîtes, etc.) de la région seront forcés de fermer. Qui voudrait passer ces vacances à proximité d'une décharge ?

Sports & Loisirs : les activités de sports & loisirs seront amenés à disparaître. Les sports nautiques (Kayak, Rafting, baignade, pêche) et les activités équestres à proximité sont menacés.

Impact dû au transport

L'implantation du CET impliquera une forte augmentation du trafic routier (+12%, 136 camions/jour, 60 voitures/jour) et tout ce que cela comporte : risque accru d'accident de la circulation, dégradation des routes, pollution atmosphérique, coût de transport (répercuté sur

le contribuable) en sachant que plus de la moitié des déchets en Corse sont produits à Bastia et Ajaccio...

Impact dû au bruit

Le CET produira énormément de nuisances sonores. En effet, entre les semi-remorques, les compacteurs (avertisseur de marche arrière), bulldozer, tracteurs et pelles présents sur le site conjugué au vent descendant de la vallée...cela impactera la population aux alentours...De plus ce CET sera ouvert du Lundi au Samedi de 07h00 à 17h00 et uniquement fermé les jours fériés...Autant dire quasiment toute l'année.

Impact sur l'hygiène et la sécurité

Là aussi, les promoteurs du projet le reconnaissent, le CET de Giuncaggio produira une nuisance olfactive. Les odeurs de poubelles en fermentation se feront sentir au-delà d'un rayon de 5km autour du site d'autant plus avec le régime de vent qui canalise les odeurs dans la vallée. Les riverains du CET de Cuves (Manche), qui a servi de modèle, l'ont confirmé. Par ailleurs, la présence en masse d'oiseaux (mouette, corneille) produira un fort risque de transmission de grippe aviaire. Autre présence en masse, les rongeurs, vecteur de Leptospirose présenteront un risque sur la santé publique...

IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

Impact sur le paysage

La création de ce CET aura un impact énorme sur le paysage. Cela sera une véritable « verrue » dans une si belle région. Que penseront les touristes venant de Corte pour découvrir la Plaine Orientale ? Quelle image de la région retiendront ces derniers en tombant sur une décharge en sortant des gorges du Tavignanu ?

Impact sur la faune, la flore et le patrimoine naturel

La présence de la décharge aura un énorme impact sur la faune et la flore.

En premier lieu, la destruction des habitats et d'espèces présentes sur ce site (oiseaux, chauve-souris, espèces aquatiques, etc.) qui plus est, située en zone protégée Natura 2000... L'implantation d'un CET génère forcément un risque d'incendie et d'explosion (reconnu par les promoteurs du projet). Que se passera-t'il lorsque qu'un incendie se produira dans une région aussi boisée ? Le site de Cuves (Manche) qui a servi de modèle à celui de Giuncaggio présente un bilan de 3 incendies et 2 explosions en sachant que nous n'avons pas les mêmes températures que dans la Manche...

De plus, comme le reconnaissent les promoteurs du projet, il y aura des vols de sacs plastiques et poussières malgré les précautions qu'ils diront prendre. Ces sacs plastiques finiront au final dans la flore environnante et surtout dans le Tavignanu qui longe tout le long le site...

IMPACT SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Impact sur la structure et la morphologie du sol

Extrait de la conclusion du rapport Royal :

« Sans conteste possible le site s'inscrit dans une unité géologique particulièrement instable dès que l'on en viendra modifier la structure par de grands terrassements. Dès le début du

remplissage l'ouvrage subira une ruine totale. La digue aval prévue limitant le stockage des déchets sera assise un socle instable et érodable, à quelques dizaines de mètre du Tavignanu. Combien de crues torrentielles faudra-t-il pour emporter ces matériaux meubles? »

Impact sur les eaux superficielles et souterraines

Extrait de la conclusion du rapport Royal :

« Le projet de CET s'inscrit dans un site très particulier constitué de produits d'effondrement du versant montagneux qui de mémoire d'homme a toujours présenté de grandes instabilités sur de grandes distances de part et d'autre du site retenu. La dislocation des matériaux a transformé cette crête, prise dans un méandre de Tavignanu, en un réservoir aquifère dont la nappe est en relation directe avec le fleuve. Quelques soit les mesures prises la nappe reprendra sa place et drainera les pollutions vers le Tavignanu. »

Point essentiel de ce projet, comment les porteurs du projet peuvent-ils prévoir un CET sur un site bordé par le Tavignanu (2^e fleuve de Corse) et situé sur une colline ?! Le Tavignanu est la principale ressource en eau potable et d'irrigation agricole de la Plaine Orientale. Les points de captage de ces eaux sont tous situés en aval du projet. Une pollution de ce fleuve serait une catastrophe irréversible pour la région. L'eau de plus en plus rare en Corse est un élément à protéger coûte que coûte. Pouvons-nous imaginer les impacts de l'éboulement d'un casier (dû aux crues, pluies torrentielles, instabilité du terrain) rempli de déchets qui se déversera dans le Tavignanu ?

Impact sur la qualité de l'air

Outre les envols de poussières cités plus haut, les impacts sur la qualité de l'air seront nombreux. Ils pourront venir de la cheminée des systèmes du traitement et d'éliminations des biogaz (torchères) ; des moteurs de la valorisation du biogaz ; des émissions de biogaz de la zone de déchets ; des véhicules et engins circulant sur le site et du système de filtration des gaz issus du traitement des lixiviats par l'évaporation.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

- *Présence d'un barrage en amont du site du CET (3.8km)*
- *Nouveau projet de la CTC en faveur du tri et de la diminution du volume de déchets, de ce fait, ce projet est-il obsolète et vouer à la faillite ?*